



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Membres présents : Alain OLLIVIER-HENRY ; Alain BERNARD ; Dominique DARCEL ; Hervé DOLEDEC ; Joël LESAGE ; Ludovic ROBIN.

Membre excusé : Christophe GUYOT.

DOSSIERS A INSTRUIRE :

CLUBS DE LIGUE ET FEDERATION :

(Pour validation par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage)

1 – Dossier DUBUQUOI Didier (2267713819), démission du club de Kersaint AV. S. (D1) et demande de rattachement au club de Pludual AS (D1) :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur DUBUQUOI au club de Pludual AS à compter 01/07/2023.

Couverture du club de Pludual AS à compter du 01/07/2027.

2 – Dossier LE CARDINAL Axel, (9603436979) : Démission du club de Plérin FC (R3) et demande de rattachement au club de Trégueux AS (D1) :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur LE CARDINAL au club de Trégueux AS à compter 01/07/2023.

Couverture du club Trégueux AS à compter du 01/07/2027.

Le club de Plérin FC couvert par cet arbitre pour les saisons 2023/2024 et 2024/2025 car formé au club sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

3 – Dossier BERTEL Eric , (2210304164) : Démission du club de Quévert FC (D2) et demande de rattachement au club de Dinan Léhon FC (N2) :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur BERTEL au club de Dinan Léhon FC FC à compter 01/07/2023.

Couverture du club Dinan Léhon FC à compter du 01/07/2027.

Le club de Quévert FC couvert par cet arbitre pour les saisons 2023/2024 et 2024/2025 car formé au club sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

4 – Dossier BERTEL COSSE Glenn, (2547373297) : Démission du club de Quévert FC (D2) et demande de rattachement au club de Dinan Léhon FC (N2) :

- La Commission propose :

Démission acceptée.

Rattachement de Monsieur BERTEL COSSE au club de Dinan Léhon FC FC à compter 01/07/2023.

Couverture du club Dinan Léhon FC à compter du 01/07/2027.

Le club de Quévert FC couvert par cet arbitre pour les saisons 2023/2024 et 2024/2025 car formé au club sous réserve qu'il continue d'arbitrer.

5 – Dossier LEROUX Bertrand (799152555), arbitre indépendant demandant son rattachement au club de Plédran CS (R2) :

- La Commission propose :

Rattachement de Monsieur LEROUX au club de Plédran CS à compter 01/07/2023.

Couverture du club de Plédran CS à compter du 01/07/2023.

CLUBS DE DISTRICT :

1 – Dossier KERLEVEO Emeric (2546745765), démission du club de Plounérin UOT pour devenir indépendant :

- La Commission décide :

Démission acceptée.

Le club de Plounérin UOT couvert par cet arbitre pour les saisons 2023/2024 et 2024/2025 car formé au club sous réserve qu'il continue à arbitrer.

Le Secrétaire de la Commission,

Le Président de la Commission,

Alain BERNARD

Alain OLLIVIER HENRY